

Elis

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'Assemblée Générale
Elis
5 boulevard Louis Loucheur
92210 Saint-Cloud

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Elis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation, des créances rattachées aux participations et du mali de fusion sur actifs financiers

Note 3.1 « Immobilisations financières » et 4.2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels

Risque identifié

Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant net de 3 911 millions d'euros et représentent le poste le plus important du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. Les créances qui s'y rattachent s'élèvent à 795 millions d'euros.

Le bilan de la société au 31 décembre 2019 comprend également un mali de fusion sur actifs financiers pour un montant net de 1 365 millions d'euros comptabilisé en autres immobilisations financières.

Comme indiqué dans la note 3.1 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité des titres de participation est déterminée pour une participation donnée, en fonction de sa contribution à l'actif net consolidé, sa rentabilité et ses perspectives d'avenir. Par ailleurs, le mali de fusion sur actifs financiers est regroupé avec les titres de participation pour les besoins du test de dépréciation.

L'environnement économique dans lequel le Groupe opère évolue. Les filiales peuvent ainsi connaître des variations de leur activité se traduisant par une dégradation du résultat d'exploitation. Dans ce contexte, et eu égard à leurs montants au bilan de la société, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation, des créances s'y rattachant et du mali de fusion sur actifs financiers constitue un point clé de notre audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation et du mali de fusion sur actifs financiers, nos travaux ont principalement consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et plus particulièrement :

- pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, vérifier que les capitaux propres et l'endettement net retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
 - o obtenir les prévisions des indicateurs économiques des participations concernées et apprécier leur cohérence avec les plans d'activité établis par la direction,
 - o apprécier le caractère raisonnable des multiples de comparables boursiers utilisés.

Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées aux participations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Elis par l'Assemblée Générale du 29 juin 2011 pour le cabinet Mazars et par les statuts lors de la constitution de la société en 2007 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Mazars était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la treizième année, dont cinq années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.


Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 3 mars 2020


Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Bruno Tesniere

MAZARS



Isabelle Massa

3 COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ ELIS (SOCIÉTÉ MÈRE)

3.1 Bilan au 31 décembre 2019

Actif

(en milliers d'euros)	Montant brut	Amort. Dépr.	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres Immobilisations Incorporelles				
Avances, acomptes sur Immobilisations Incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres Immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	3 912 148	1 165	3 910 983	3 610 723
Créances rattachées à des participations	795 425		795 425	779 234
Autres titres Immobilisés	111		111	111
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 368 857		1 368 857	1 368 245
ACTIF IMMOBILISÉ	6 076 541	1 165	6 075 376	5 758 313
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				1
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	1 280		1 280	1 109
Autres créances	446 165		446 165	873 975
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	78 949		78 949	69 624
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	742		742	957
ACTIF CIRCULANT	527 136		527 136	945 666
Frais d'émission d'emprunts à étaier				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	4 103		4 103	160
TOTAL GÉNÉRAL	6 607 780	1 165	6 606 615	6 704 138

Passif

(en milliers d'euros)

	Exercice 2019	Exercice 2018
Capital social ou individuel (dont versé : 221 298)	221 298	219 928
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 646 411	2 943 939
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)		
Réserve légale	6 780	724
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours)		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)		
Report à nouveau	74	(150 370)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(70 324)	(64 875)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	12 703	7 063
CAPITAUX PROPRES	2 816 942	2 956 409
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	2 539	4 481
Provisions pour charges	146	92
PROVISIONS	2 685	4 574
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	400 000	400 000
Autres emprunts obligataires	337 292	804 067
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	75 124	728 066
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	2 962 596	1 786 651
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 866	5 479
Dettes fiscales et sociales	2 846	2 438
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 756	16 002
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	3 785 480	3 742 703
Écarts de conversion passif	1 508	453
TOTAL GÉNÉRAL	6 606 615	6 704 138

3.2 Compte de résultat au 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)	Exercice 2019			Exercice 2018
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 005		1 005	1 005
Chiffres d'affaires nets	1 005		1 005	1 005
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				977
Autres produits				
Produits d'exploitation			1 005	1 983
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			5	5
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			26 768	25 134
Impôts, taxes et versements assimilés			456	519
Salaires et traitements			3 578	3 929
Charges sociales			1 890	965
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			15	10
Autres charges			523	451
Charges d'exploitation			33 235	31 013
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(32 230)	(29 030)
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers			46 939	26 186
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			24 292	25 631
Reprises sur provisions et transferts de charges			5 160	
Différences positives de change			17 487	554
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières			114 828	75 216
Dotations financières aux amortissements et provisions			2 537	5 066
Intérêts et charges assimilées			98 584	69 364
Différences négatives de change			13 707	785
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RÉSULTAT FINANCIER			(67 889)	(49 030)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			(100 119)	(78 060)
Produits exceptionnels			245	190
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			32	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital			213	189
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Charges exceptionnelles			6 576	13 852
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			349	7 621
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			549	786
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			5 678	5 445
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(6 331)	(13 662)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			(36 128)	(26 847)
Total des produits			48 187	28 359
Total des charges			118 511	93 234
BÉNÉFICE OU PERTE			(70 324)	(64 875)

3.3 Annexe

SOMMAIRE DES NOTES

Note 1	Activité de la Société et faits caractéristiques de l'exercice 84	Note 5	Informations relatives au bilan passif 89
Note 2	Événements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice 84	Note 6	Informations relatives au compte de résultat 94
Note 3	Règles et méthodes comptables. 84	Note 7	Engagements financiers et « hors-bilan » 96
Note 4	Informations relatives au bilan actif 86		

NOTE 1 ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Activité de la Société

Activités des sociétés holding.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, soit une durée de 12 mois et dégagent un résultat net de - 70 324 milliers d'euros.

La société a procédé en date du 20 février 2019 à une augmentation de capital de 300 millions d'euros de sa filiale Berendsen Ltd par incorporation d'une partie du prêt intragroupe préexistant.

La société a accordé deux prêts intragroupes à sa filiale M.A.J., le premier en date du 24 avril 2019, d'un montant de 335,7 millions d'euros et le second en date du 28 juin 2019, d'un montant de 50 millions d'euros.

Ells a procédé au remboursement anticipé de certains emprunts externes au Groupe et en a conclu de nouveaux (voir note 5.5).

NOTE 2 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

NOTE 3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définies par le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode d'évaluation

Néant.

Changement de méthode de présentation

Néant.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1 Immobilisations

Immobilisations financières

Titres de participation et créances rattachées

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat y compris frais accessoires depuis la première application de l'avis n° 2007-C du comité d'urgence du CNC du 15 juin 2007 (antérieurement les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes étaient portés en charges de l'exercice). Un amortissement dérogatoire sur cinq ans de ces frais est ensuite pratiqué.

À la clôture de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur d'utilité, pour une participation donnée, est déterminée en fonction de sa contribution à l'actif net consolidé, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur nette comptable des titres de participation est supérieure à la contribution à l'actif net consolidé, la valeur nette comptable de la participation est comparée avec une valeur d'utilité basée sur des multiples d'indicateurs économiques (EBITDA et EBIT), déduction faite de l'endettement net de la participation concernée.

Les créances rattachées à des participations sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Autres immobilisations financières

Mali de fusion sur actifs financiers

Le « Mali de fusion sur actifs financiers » de 1 365 291 milliers d'euros correspond au mali technique dégagé lors de la transmission

universelle de la société Novalis à la société Ells en date du 9 juillet 2015. Ce mali technique a été entièrement affecté aux titres de participations. Ce mali fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Comme il n'est pas possible de déterminer la valeur actuelle du mali technique pris isolément, ce dernier est regroupé avec les titres de participations pour les besoins du test de dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle cumulée du mali technique et des titres de participation devient inférieure à leur valeur nette comptable à la date de clôture.

Contrat de liquidité

Les opérations liées au contrat de liquidité que la Société a passé avec un prestataire de services d'investissement sont comptabilisées en conformité avec l'avis du comité d'urgence de la CNC n° 98-D et avec le bulletin n° 137 de la CNCC de mars 2005 :

- les actions propres détenues sont comptabilisées en « Autres Immobilisations financières – actions propres ». Une dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode « Premier entré – Premier sorti » est appliquée ;
- les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées en « Autres Immobilisations financières – autres créances immobilisées ».

3.2 Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la fin de l'exercice vient à être inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.4 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Le cas échéant, les dettes, les créances, les disponibilités en devises sont converties et comptabilisées au bilan sur la base du dernier cours de change.

La différence résultant de l'actualisation des opérations en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risques à due concurrence.

3.5 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan. Elles sont de nature fiscale et correspondent à la provision pour amortissements dérogatoires calculée selon la réglementation

fiscale française, et correspondant à l'amortissement des frais d'acquisitions de titres.

Les dotations ou reprises d'amortissements dérogatoires sont portées en résultat exceptionnel de l'exercice.

3.6 Engagements envers le personnel

Les indemnités de départ en retraite du personnel font l'objet de provisions calculées et comptabilisées conformément à la Méthode 2 de la Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC. Les variations d'engagements de retraites résultant de changements d'hypothèses actuarielles ou de régime survenant au cours de l'exercice sont portées directement au résultat exceptionnel : les provisions comptabilisées à la clôture sont donc égales à l'engagement actuariel déterminé selon la norme IAS 19 révisée.

Les versements de gratifications liées à l'ancienneté (Médaille du Travail) font également l'objet de provisions calculées conformément aux pratiques de la Société, sur base d'hypothèses statistiques et d'actualisation. La variation de ces provisions au cours de l'exercice est directement portée au compte de résultat, sans répartition.

3.7 Instruments financiers et opérations de couverture

Instruments de couverture

Les principes de la comptabilité de couverture sont appliqués de façon obligatoire dès lors qu'une relation de couverture est identifiée en gestion et documentée. Les effets des Instruments financiers utilisés par Elis S.A. pour couvrir et gérer ses risques de taux sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert ; ainsi le résultat des swaps de taux est reconnu au rythme des Intérêts d'emprunts couverts et classés dans le poste « Intérêts et charges assimilées ».

Positions ouvertes isolées

Les positions ouvertes isolées sont toutes les opérations non qualifiées de couverture. Les pertes et gains dénoués sont comptabilisés en résultat. Les pertes latentes sont comptabilisées au bilan et donnent lieu à la constitution d'une provision.

NOTE 4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

La Société ne détient pas d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

4.2 Immobilisations financières

TABLEAU DES MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2018	Acquisitions et virements de poste à poste/ apport	Cessions et virements de poste à poste	Valeur brute au 31/12/2019	Dépréciation	Valeur nette au 31/12/2019
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	4 391 244	402 722	86 393	4 707 573	1 165	4 706 408
Autres titres immobilisés	111	0		111		111
Prêts et autres immobilisations financières	1 368 802	5 507	5 452	1 368 857		1 368 857
TOTAL	5 760 157	408 229	91 845	6 076 541	1 165	6 075 376

Au 31 décembre 2019, les actions auto-détenues représentent 119 201 titres, soit 3 566 milliers d'euros.

4.3 Dépréciation des immobilisations

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2018	Dotations/ apport	Reprises	Au 31/12/2019
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participations	1 287		122	1 165
Dépréciations autres immobilisations financières	557		557	
TOTAL	1 844		679	1 165

4.4 Tableau/liste des filiales et des participations

(en milliers d'euros sauf mention contraire)	Capital	Capitaux Propres, hors capital et résultat	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Soldes des prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires 2019	Résultat de l'exercice clos le 31/12/2019	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2019
				Brut	Net					
A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire est > à 1 % du capital de la Société										
1. Filiales dont la Société détient plus de 50 % du capital										
M.A.J., S.A. – Pantin (93) – 775 733 835	142 515	443 647	100,0	1 091 055	1 091 055	872 935	385 670	697 750	140 500	0
Société de Participations Commerciales et Industrielles, S.A.R.L. – Saint-Cloud (92) – 409 900 149	28 684	513	100,0	28 682	28 682	0	0	201	758	0
Berendsen Ltd société anonyme de droit anglais immatriculée au Registre des sociétés anglaises (Companies House) n° 01480047 Intec 3 Wade Road, Basingstoke, England, RG24 8NE	313 346 k€	378 456 k€	100,0	2 790 951	2 790 951	333 988	14 889	0	(4 378) k€	0
2. Participation dont la Société détient de 10 à 50 %										
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations										
1. Filiales non reprises au § A										
a. Filiales françaises (ensemble)										
b. Filiales étrangères (ensemble)										
2. Participations non reprises au § A										
a. Dans les sociétés françaises (ensemble)										
b. Dans les sociétés étrangères (ensemble)										
				1 460	296					
TOTAL DU POSTE DU BILAN « PARTICIPATIONS »				3 912 148	3 910 984					

4.5 Information concernant les parties liées

Les transactions significatives et non conclues à des conditions normales de marché effectuées avec les parties liées au cours de l'exercice 2019 sont :

Désignation de la partie liée	Description de la transaction	Montant (créance ou produit)	Montant (dette ou charge)
M.A.J., S.A.	Convention de prêt		
	Montant en principal	473 423	
	Intérêts	9 445	
M.A.J., S.A.	Convention de compte courant		
	Avance consentie à la société M.A.J.	399 512	
	Intérêts versés par la société M.A.J.	7 803	
Ells Services, S.A.S.	Convention de prestations de services		
	facturées par Ells Services à Ells		7 550
	facturées par Ells à Ells Services	1 005	
Berendsen Ltd	Convention de prêt		
	Montant en principal en EUR	320 527	
	Intérêts	5 499	

4.6 État des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	2 164 282	5 042	2 109 240
Créances rattachées à des participations	795 425	1 476	743 959
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 368 857	3 566	1 365 291
ACTIF CIRCULANT	448 187	498 187	
Clients	1 280	1 280	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux	33	33	
État : impôts et taxes diverses	5 308	5 308	
Groupe et associés	438 267	488 267	
Débiteurs divers	2 557	2 557	
Charges constatées d'avance	742	742	
TOTAL	2 612 469	503 229	2 109 240
Montants des prêts accordés en cours d'exercice	389 970		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	74 970		
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.7 Créances clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	Montant brut	Dépréciation	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Créances clients et comptes rattachés	1 280		1 280	1 109
Autres créances	446 165		446 165	873 975
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	447 445		447 445	875 084

4.8 Dépréciation des créances

Néant.

4.9 Créances représentées par des effets de commerce

Néant.

4.10 Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	1 476	285
Clients - Factures à établir	281	133
TOTAL	1 757	418

4.11 Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 742 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Charges d'exploitation	181	340
Charges financières	561	617
Charges exceptionnelles	0	0
TOTAL	742	957

NOTE 5 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1 Capitaux propres

Le capital social est divisé en 221 297 797 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 1,00 euro.

Les opérations suivantes sur le capital de la Société ont été réalisées :

- › le 24 mars 2019, augmentation de capital par incorporation d'une somme de 300 milliers d'euros prélevée sur le compte « Primes d'émission » par émission de 299 820 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,00 euro chacune dans le cadre de l'attribution définitive des actions de performance aux mandataires sociaux et aux salariés du Groupe conformément aux termes de l'« AG 2016 », selon la décision du directoire en date du 24 mars 2019 ;
- › le 15 juin 2019, augmentation de capital par incorporation d'une somme de 498 milliers d'euros prélevée sur le compte « Primes d'émission » par émission de 498 434 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,00 euro chacune dans le cadre de l'attribution définitive des actions de performance aux mandataires sociaux et aux salariés du Groupe conformément aux termes de l'« AG 2016 », selon la décision du directoire en date du 15 juin 2019 ;
- › le 30 octobre 2019, augmentation de capital d'une somme de 572 milliers d'euros par émission de 571 998 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,00 euro chacune dans le cadre de l'Offre d'actionariat salarié « Ells for All » conformément aux termes de l'assemblée générale mixte du 23 mai 2019.

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice est la suivante :

(en milliers d'euros)

Au 31/12/2018	2 956 409
Distribution	(81 484)
Résultat de l'exercice	(70 324)
Augmentation du capital social	1 370
Imputation des primes d'émission	(798)
Augmentation de la réserve légale	6 056
Augmentation du report à nouveau	74
Variation des subventions d'investissement	
Variation des provisions réglementées (amortissements dérogatoires, etc.)	5 640
AU 31/12/2019	2 816 943

L'assemblée générale du 23 mai 2019 a décidé une distribution de réserve d'un montant de 0,37 euro par action soit 81 484 milliers d'euros. Les sommes non versées correspondant aux droits attachés aux actions auto-détenues ont été affectées au report à nouveau.

5.2 Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites

Les plans d'attribution d'actions de performance mise en œuvre par la Société dont les actions ont été acquises au cours de l'exercice ou qui sont toujours en cours d'acquisition au cours de l'exercice sont les suivants :

Attributions gratuites d'actions de performance	Plans n° 3 et 4 – 2016	Plan n° 5 – 2016	Plan n° 6 – 2017	Plan n° 7 – 2018	Plan n° 8 – 2018	Plan n° 9 – 2018	Plan n° 10 – 2019	plan n° 11 – 2019
Date d'assemblée	27/05/2016	27/05/2016	27/05/2016	27/05/2016	27/05/2016	27/05/2016	27/05/2016	27/05/2016
	09/03/2016	09/03/2016	14/03/2017	06/03/2018	06/03/2018	06/03/2018	06/03/2019	06/03/2019
Date du conseil de surveillance	03/05/2016	03/05/2016						
Date de la décision du directoire	15/06/2016	20/12/2016	24/03/2017	29/03/2018	31/08/2018	20/12/2018	02/05/2019	25/07/2019
Nombre de droits consentis à l'origine	1 048 303 ^(a)	57 837 ^(a)	577 050	1 071 374	29 750	28 604	1 476 558	10 018
› dont membres du comité exécutif	498 434	-	249 300	494 100	-	-	417 746	-
› dont mandataires sociaux :	294 720	-	146 700	206 490	-	-	194 300	-
– Xavier Marlié	220 268	-	100 000	117 995	-	-	116 580	-
– Louis Guyot	37 226	-	23 350	49 164	-	-	45 337	-
– Mathieu Lecharny	37 226	-	23 350	39 331	-	-	32 383	-
Nombre de bénéficiaires	213	43	230	472	36	25	521	4
› dont membres du comité exécutif	9	-	9	11	-	-	11	-
› dont mandataires sociaux	3 ^(a)	-	3 ^(a)	3 ^(a)	-	-	3 ^(a)	-
Date d'attribution	15/06/2016	21/12/2016	24/03/2017	06/04/2018	31/08/2018	20/12/2018	02/05/2019	01/08/2019
Date d'acquisition								
› membres du directoire et du comité exécutif	15/06/2019 ^(a)	-	24/03/2020 ^(a)	06/04/2021 ^(a)	-	-	02/05/2022 ^(a)	-

États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Comptes annuels de la société Ells (société mère)

Attributions gratuites d'actions de performance	Plans n° 3 et 4 – 2016	Plan n° 5 – 2016	Plan n° 6 – 2017	Plan n° 7 – 2018	Plan n° 8 – 2018	Plan n° 9 – 2018	Plan n° 10 – 2019	Plan n° 11 – 2019
› autres bénéficiaires	15/06/2018 ^(d)	21/12/2018 ^(d)	24/03/2019 ^(d)	06/04/2020 ^(e)	31/08/2020 ^(e)	20/12/2020 ^(e)	02/05/2021 ^(e)	01/08/2021 ^(e)
Date de fin de conservation des actions								
› membres du directoire et du comité exécutif	15/06/2019 ^(b)	-	24/03/2020 ^(b)	06/04/2021 ^(b)	-	-	02/05/2022	-
› autres bénéficiaires	15/06/2018 ^(d)	21/12/2018 ^(d)	24/03/2019 ^(d)	06/04/2020 ^(d)	31/08/2020 ^(d)	20/12/2020 ^(d)	02/05/2021 ^(d)	01/08/2021 ^(d)
Droits acquis en 2019	498 434^(e)	0	299 820^(e)	0^(e)	0^(e)	0^(e)	0^(e)	0^(e)
Nombre de droits devenus caducs au 31/12/2019	43 282	3 234	27 930	83 329	763	954	43 071	2 732
Nombre de droits restants à acquérir au 31/12/2019		-	249 300	988 045	28 987	27 650	1 433 487	7 286
› dont membres du comité exécutif		-	249 300	494 100	-	-	417 746	-
› dont mandataires sociaux :		-	146 700	206 490	-	-	194 300	-
– Xavier Martiré		-	100 000	117 995	-	-	116 580	-
– Louis Guyot		-	23 350	49 164	-	-	45 337	-
– Matthieu Lechorny		-	23 350	39 331	-	-	32 383	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2019	167	35	189	401	35	24	499	2
› dont membres du comité exécutif	9	0	9	11	0	0	11	-
› dont mandataires sociaux :	3 ^(b)	0	3 ^(b)	3 ^(e)	0	0	3 ^(e)	-

(a) Xavier Martiré, Louis Guyot et Matthieu Lechorny.

(b) Xavier Martiré, Louis Guyot et Matthieu Lechorny.

(c) Nombre tenant compte de l'ajustement des droits des bénéficiaires dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée en février 2017, ladite augmentation de capital ayant eu un effet dilutif sur la valeur de l'action par suite du détachement du droit préférentiel de souscription. Cet ajustement a été réalisé en transposant les règles en matière d'options de souscription d'actions prévues au 1^{er} de l'article R. 228-91 du Code de commerce.

(d) Les actions sont acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux années à compter de la date d'attribution pour l'ensemble des bénéficiaires à l'exception des membres du comité exécutif (en ce compris les membres du directoire), pour lesquels la période d'acquisition est fixée à trois années à compter de la date d'attribution.

(e) L'acquisition définitive des actions est soumise à la réalisation de conditions de performance appréciables sur une période de deux exercices en ce qui concerne les salariés, et de 3 exercices pour les membres du comité exécutif. Les conditions de performance sont définies en référence à trois critères quantitatifs liés au chiffre d'affaires consolidé, à l'EBIT consolidé et à la performance relative de l'action Ells par rapport à un indice de référence. Le niveau de performance attendu s'agissant des critères internes est déterminé sur la base du business plan, lui-même en phase avec les attentes du marché. L'acquisition définitive des actions de performance attribuées au titre du plan 2018 aux membres du comité exécutif prévoit en outre des conditions de performance liées à la réussite de l'intégration de Berendsen : synergies réalisées, marge d'EBIT au Royaume-Uni et en Allemagne, également en phase avec les objectifs communiqués au marché. Le nombre d'actions définitivement acquises sera ainsi fonction du nombre d'objectifs atteints, étant précisé que l'atteinte des critères de performance est binaire de sorte que si le critère n'est pas atteint, la fraction des droits attachée à l'objectif concerné n'est pas due et les actions afférentes ne sont pas acquises.

(f) Il n'y a pas de période de conservation dans le cadre de ce plan de sorte que les actions seront disponibles et pourront être librement cédées à l'issue de la période d'acquisition, sous réserve toutefois des périodes légales d'abstention et des dispositions de la charte de déontologie boursière en matière de prévention des abus de marchés. En outre, chaque membre du directoire est tenu de conserver au nominatif pendant toute la durée de ses fonctions un nombre d'actions fixé par le conseil de surveillance conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux décrite dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise figurant au chapitre 2 du présent document d'enregistrement universel 2019.

(g) Lors de la réunion du 6 mars 2019, le conseil de surveillance a examiné la performance attachée à l'acquisition définitive des actions de performance attribuées aux membres du comité exécutif en 2016 dont la période de vesting est arrivée à expiration en 2019, et a constaté que l'ensemble des conditions de performances étaient atteintes de sorte que 100 % des actions attribuées en 2016 ont été acquises. Ces conditions de performance étaient liées à des critères absolus internes liés au chiffre d'affaires et à l'EBIT et à un critère relatif lié au cours de l'action Ells par rapport à un indice de référence. L'acquisition définitive est devenue effective le 15 juin 2019.

(h) Lors de la réunion du 6 mars 2019, le conseil de surveillance a examiné la performance attachée à l'acquisition définitive des actions de performance attribuées aux salariés (hors membres du comité exécutif) en 2017 dont la période de vesting est arrivée à expiration en 2019) et a constaté que l'ensemble des conditions de performance étaient atteintes de sorte que 100 % des actions attribuées en 2017 aux salariés (hors membres du comité exécutif) ont été acquises. Ces conditions de performance étaient liées à des critères absolus internes liés au chiffre d'affaires et à l'EBIT et à un critère relatif externe lié au cours de bourse du titre Ells par rapport à un indice de référence.

(i) L'acquisition définitive des actions est soumise à la réalisation de conditions de performance appréciables sur une période de deux exercices pour l'ensemble des bénéficiaires à l'exception des membres du comité exécutif pour lesquels la performance est appréciée sur une période de trois exercices. Sauf dérogation du directoire, l'acquisition est également soumise à une condition de présence ininterrompue au sein du Groupe pendant toute la période d'acquisition. Les conditions de performance attachées aux actions sont définies en référence à des critères absolus internes liés au chiffre d'affaires consolidé et à l'EBIT consolidé déterminées sur la base du business plan lui-même en phase avec les attentes du marché et à la performance relative de l'action Ells par rapport à un indice de référence. Le nombre d'actions acquises sera ainsi fonction du nombre d'objectifs atteints, étant précisé que l'atteinte des critères de performance est binaire de sorte que si le critère n'est pas atteint, la fraction des droits attachée à l'objectif concerné n'est pas due et les actions afférentes ne sont pas acquises. Pour les plans mis en œuvre en 2019, 34 % des actions attribuées seront acquises si une condition de performance est remplie, 67 % si deux conditions sont remplies, et 100 % si les trois conditions sont remplies. Aucune action ne sera acquise si aucune des conditions de performance n'est satisfaite.

5.3 Identité de la société mère consolidante

Nom et siège de l'entreprise qui établit les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand	ELIS S.A., Saint-Cloud (92210), SIRET 499668440 00039
Nom et siège de l'entreprise qui établit les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit	ELIS S.A., Saint-Cloud (92210), SIRET 499668440 00039
Lieu où des copies des états financiers consolidés visés peuvent être obtenues	5, boulevard Louis-Loucheur, 92210 Saint-Cloud

5.4 État des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

PROVISIONS POUR RISQUES

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme	617	2 537	617	2 537
Provisions pour amendes et pénalités	3 750		3 750	0
Provisions pour pertes de change	113		113	0
Provisions pour pensions et obligations similaires	92	54		146
TOTAL	4 572	2 591	4 480	2 683

5.5 États des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut au 31/12/2019	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	400 000		400 000	
Autres emprunts obligataires	337 356	1 686		335 670
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine	75 124	11 624	63 500	
Emprunts et dettes financières divers	2 760 844	410 844	1 150 000	1 200 000
Fournisseurs et comptes rattachés	3 866	3 866		
Personnel et comptes rattachés	2 051	2 051		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	606	606		
État et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	189	189		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	201 752	201 752		
Autres dettes	711	711		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 782 499	633 329	1 613 500	1 535 670
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 397 270			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 392 300			

Au 31 décembre 2019, les dettes incluent principalement :

Marchés de capitaux

Billets de trésorerie

Sur les marchés de capitaux court terme, Elis dispose d'un programme de billets de trésorerie (NEU CP), non noté, visé par la Banque de France, d'un montant maximum de 600 millions d'euros. En complément des autres financements, ce programme permet au Groupe d'accéder à des ressources court terme désintermédiées à des conditions de marché favorable. Au 31 décembre 2019, l'encours de billets de trésorerie était de 382,4 millions d'euros contre 413,1 millions d'euros au 31 décembre 2018, soit une baisse de 30,7 millions d'euros.

Obligations convertibles (« Océanes »)

Elis a procédé le 6 octobre 2017 à une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions Elis nouvelles ou existantes (« Océanes ») à échéance 6 octobre 2023. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 400 millions d'euros et il est représenté par 12 558 869 obligations d'une valeur nominale de 31,85 euros. Les obligations ne portent pas intérêt (zéro-coupon). Les fonds levés lors de cette émission ont servi à rembourser le crédit-relais mis en place dans le cadre de l'acquisition de Berendsen, et de rallonger la maturité de la dette du Groupe.

Titres EMTN (Euro Medium Term Notes)

Sur les marchés de capitaux long terme, Elis dispose d'un programme EMTN visé par l'AMF d'un montant de 3 milliards d'euros, sous lequel Elis a réalisé les émissions obligataires suivantes :

- le 15 février 2018, une émission obligataire double tranches de maturité 5 et 8 ans pour des montants et coupons respectifs de 650 millions d'euros à 1,875 %, et 350 millions d'euros à 2,875 %. Ces fonds d'un montant total d'un milliard d'euros ont permis de refinancer le crédit-relais mis en place dans le cadre de l'acquisition de Berendsen ;
- le 11 avril 2019 une émission obligataire d'un montant de 500 millions d'euros, de maturité 5 ans et offrant un coupon de 1,75 %. Les produits de cette émission ont été exclusivement affectés au refinancement des Obligations *High Yield* échéance 2022 ;
- le 3 octobre 2019, une émission obligataire double tranche de 850 millions d'euros se répartissant entre (i) une tranche à 5,5 ans (maturité avril 2025) d'un montant de 500 millions d'euros et offrant un coupon annuel de 1 %, et (ii) une tranche à 8,5 ans (maturité avril 2028) d'un montant de 350 millions d'euros et offrant un coupon annuel de 1,625 %. Ces obligations ont permis de refinancer intégralement les tranches tirées des deux crédits syndiqués bancaires souscrits en 2017.

Financements bancaires et placements privés

Placement privé « USPP »

Le Groupe a également mis en place au cours du premier semestre 2019 un financement de type USPP comportant deux tranches : une première tranche libellée en euro d'un montant de 300 millions d'euros de maturité de 10 ans et portant intérêt au taux de 2,70 %, et une seconde tranche libellée en dollar américain d'un montant de 40 millions de maturité 10 ans et portant intérêt au taux de 4,99 %. La tranche en dollar a été convertie en euro via la mise en place d'un *cross-currency swap* sur une durée de 10 ans, et offrant un coupon synthétique en euro de 2,69 %. Les produits de cette émission ont été majoritairement affectés au remboursement des Obligations *High Yield* de 800 millions d'euros à échéance 2022.

Crédit Senior - Term loan

Elis a conclu le 17 janvier 2017 un crédit syndiqué Senior pour un montant de 1 150 millions d'euros d'une maturité de 5 ans, et composé de trois tranches : une tranche prêt à terme de 450 millions d'euros, une tranche capex line de 200 millions d'euros, une tranche de crédit renouvelable de 500 millions d'euros.

Au cours de l'année 2019, le prêt à terme de 450 millions d'euros et la tranche capex line tirée à hauteur de 200 millions d'euros ont été totalement remboursés et annulés. Au 31 décembre 2019, la tranche de crédit renouvelable était toujours active mais non tirée.

Crédit syndiqué - Term loan

Le 7 novembre 2017, Elis a conclu un second crédit syndiqué comprenant deux tranches : un prêt à terme de 200 millions d'euros à échéance novembre 2022 et une ligne de crédit renouvelable de 400 millions d'euros à échéance novembre 2022 à l'origine.

Au cours de l'année 2019, le prêt à terme de 200 millions d'euros a été totalement remboursé et annulé. Au 31 décembre 2019, la tranche de crédit renouvelable, dont la maturité a été étendue à novembre 2023, était toujours active mais non tirée.

Schuldschein

Elis a levé 75 millions d'euros le 23 novembre 2017 via un placement privé multi-tranche régi par le droit allemand, nommé « Schuldschein ».

Cette opération a permis de diversifier les sources de financement du Groupe. La levée de fonds a été réalisée via plusieurs tranches à taux fixe et taux variable qui représentent respectivement 46 % et 54 % du montant total, à échéance 3 à 7 ans.

Au travers de ces deux contrats de crédits syndiqués et d'une ligne de crédit renouvelable bilatérale, le Groupe dispose au 31 décembre 2019 de lignes de crédit confirmées non utilisées pour un montant cumulé de 930 millions d'euros, assurant ainsi la liquidité nécessaire au Groupe sur son programme de billets de trésorerie en cas de fermeture du marché des billets de trésorerie.

5.6 Instruments financiers à terme et opérations de couverture

Gestion du risque de taux

Au 31 décembre 2019, la majeure partie des dettes financières à long terme de taux sont à taux fixe.

Au cours de l'exercice, les *swaps* antérieurement souscrits auprès de BNP Paribas d'un montant nominal de 450 millions d'euros couvrant la partie *term loan* du Crédit senior jusqu'à son échéance en 2022 (taux fixe des *swaps* : 0,46 %) et les autres *swaps* souscrits par la société d'un montant nominal de 500 millions d'euros (taux fixe des *swaps* : 0,503 %), ont été remboursés ; leur juste valeur était de (14 854) milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Les soultes versées au cours de l'exercice se sont élevées à (24 355) milliers d'euros (hors intérêts courus).

Elis a contracté au cours de l'exercice un *cross-currency swap* pour échanger la devise et le taux payé au titre de sa dette USPP d'un montant de 40 millions de dollars américains pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe. La juste valeur au 31 décembre 2019 s'élève à 260 milliers d'euros.

Cet instrument, désigné en couverture, n'est pas enregistré au bilan conformément au règlement ANC 2015-05 (à l'exception des intérêts courus).

Gestion du risque devises

Les instruments dérivés sont constitués :

- d'achats/ventes à terme de devises non qualifiés de couverture (position ouverte isolée) pour couvrir les expositions transactionnelles des filiales ;
- de *swaps* de change pour couvrir le risque de change sur les comptes-courants intragroupes en devises.

Au 31 décembre 2019, leur juste valeur s'élève à 505 milliers d'euros (396 milliers d'euros au 31 décembre 2018), enregistrée au bilan dans le poste « Disponibilités ».

5.7 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Fournisseurs Groupe	1 762	1 575
Fournisseurs	231	968
Fournisseurs d'immobilisations		
Factures non parvenues	737	1 834
Factures non parvenues Groupe	278	246
Commissions bancaires courues	857	855
VALEURS NETTES COMPTABLES	3 865	5 479

5.8 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 872	2 935
Dettes fiscales et sociales	2 682	2 275
Dettes financières		
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières divers	30 254	27 227
TOTAL	34 808	32 437

5.9 Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

Néant.

5.10 Écarts de conversion

	Écart Actif			Écart Passif	
	Total	Compensé par couverture de change ou position globale de change	Provisions pour risques	Net	Total
Clients et comptes rattachés	1	0	1	0	680
Comptes courants financiers	4 130 001	1 592 634	2 537 367	0	1 506 851
Fournisseurs	2	0	2	0	0
TOTAUX	4 130 004	1 592 634	2 537 370	0	1 507 531

NOTE 6 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par type d'activité et marché géographique de l'exercice 2019 se ventille de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2019			Exercice 2018
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	1 005		1 005	1 005
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 005		1 005	1 005
POURCENTAGE	100 %	0 %	100 %	

6.2 Transferts de charges

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Transferts de charges de personnels		977
Autres transferts de charges		0
TOTAL	0	977

6.3 Effectif moyen du personnel

Sur l'année fiscale 2019, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

	Année fiscale 2019	
	Effectif	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Employés		
TOTAL	2	0

6.4 Rémunération des organes d'administration

Membres du conseil de surveillance : rétributions des administrateurs versées au cours de l'exercice (dus au titre de 2018) : 393 milliers d'euros.
Directoire : 3 264 milliers d'euros.

6.5 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à - 67 889 milliers d'euros et s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS FINANCIERS	46 939	26 186
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	24 292	25 631
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 160	
Différences positives de change	17 487	554
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES	114 828	75 216
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 537	5 066
Intérêts et charges assimilées	98 584	69 364
Différences négatives de change	13 707	785
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RÉSULTAT FINANCIER	(67 889)	(49 030)

6.6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de - 6 331 milliers d'euros s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS	245	190
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	32	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital	213	189
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 576	13 852
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	349	7 621
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	549	786
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	5 678	5 445
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(6 331)	(13 662)

- Les produits et charges exceptionnels, sur opérations en capital, correspondent au résultat latent et réalisé selon la méthode FIFO des actions détenues en propre dans le cadre du contrat de liquidité et, en 2019, au coût d'acquisition des titres abondés au personnel des filiales non françaises dans le cadre de son programme « Ells for All » de Plan d'Épargne de Groupe.
- Les charges exceptionnelles, sur opérations de gestion, correspondent aux frais liés à des projets d'acquisitions non réalisés.
- Les dotations exceptionnelles aux amortissements dérogatoires correspondent à l'amortissement sur cinq ans des frais d'acquisition des titres Berendsen.

6.7 Impôt sur les bénéfices

La Société a opté, à compter du 1^{er} mars 2008, pour le régime d'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du CGI, avec ses filiales et sous-filiales dont la liste au 31 décembre 2019 est la suivante : M.A.J., Les Lavandières, Régionale de Location et Services Textiles, Pierrette-T.B.A., Le Jacquard Français, Ells Services, Thimeau, Blanchisserie Moderne, Société de Participations Commerciales et Industrielles et Pro Services Environnement.

En qualité de société mère intégrante, Ells assume la consolidation des résultats fiscaux de toutes les sociétés membres et le paiement au Trésor de l'impôt correspondant. Elle reçoit de ses filiales le montant d'impôt qu'elles auraient supporté en l'absence

d'intégration. De ce fait, Ells a enregistré dans ses comptes au 31 décembre 2019 un montant d'impôts créditeur de 36 336 milliers d'euros (26 847 milliers d'euros au 31 décembre 2018) correspondant à l'écart entre les montants perçus des filiales et ceux effectivement décaissés.

Ells appliquant la méthode de l'impôt exigible, elle ne comptabilise pas les montants qu'elle pourrait avoir à restituer à celles de ses filiales actuellement déficitaires, lorsqu'elles redeviendront bénéficiaires. Le détail des déficits reportables existant chez certains membres du groupe fiscal ainsi que la dette latente d'Ells à leur égard sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Déficits restant à reporter (base)	Taux d'impôt	Dette latente
Société de Participations Commerciales et Industrielles	2 408	28 %	674
Le Jacquard Français	6 258	28 %	1 752
TOTAL	8 666		2 426

FISCALITÉ DIFFÉRÉE

Base (en milliers d'euros)	À l'ouverture de l'exercice	Variations en résultat de l'exercice	À la clôture de l'exercice
Évaluations dérogatoires en vue d'obtenir des allègements fiscaux			
Provisions réglementées : Amortissements dérogatoires	7 064	5 639	12 703
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges			
Provision pour Indemnité de départ à la retraite	92	54	146
Contribution Sociale de Solidarité	15	(4)	11
Autres provisions pour risques			
DÉFICITS REPORTABLES FISCALEMENT	795 013	56 836	851 849
TOTAL	802 184	62 525	864 709

États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Comptes annuels de la société Elis (société mère)

Impôts (en milliers d'euros)	À l'ouverture de l'exercice	Variations en résultat de l'exercice	À la clôture de l'exercice
Évaluations dérogatoires en vue d'obtenir des allégements fiscaux			
Provisions réglementées : Amortissements dérogatoires	(2 262)	(1 806)	(4 068)
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges			
Provision pour Indemnité de départ à la retraite	29	18	47
Contribution Sociale de Solidarité	5	(1)	4
Autres provisions pour risques			
DÉFICITS REPORTABLES FISCALEMENT	254 563	18 199	272 762
TOTAL	252 335	16 410	268 745

NOTE 7 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET « HORS-BILAN »

7.1 Engagements donnés

(en milliers d'euros)	Total	- 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à la trésorerie				
Liés au financement				
Avals, cautions et garanties donnés pour des filiales	14 889	3 539		11 350
Liés aux locations				
Liés aux prestations de services				
Autres				
	14 889	3 539	0	11 350

7.2 Engagements reçus

(en milliers d'euros)	Total	- 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à l'exploitation/Immobilier/expansion				
Liés au financement	385 670			385 670
Créances garanties				
	385 670			385 670

7.3 Engagements liés à des instruments dérivés

Voir note 5.6.

